

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2015/013

Budget de l'exercice 2015
Décision Modificative n°1 – Approbation

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2015.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les opérations nouvelles de l'exercice 2015.

En Dépenses de fonctionnement:	chapitre 11 :	+ 162 730,00 €
	chapitre 12 :	+ 279 366,00 €
En Recettes de fonctionnement:	chapitre 13 :	+ 268 468,00 €
	chapitre 70 :	+135 636,00 €
	chapitre 74 :	+ 37 485,00 €
	chapitre 77 :	+ 507,00 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D/2014-035, D/2015-008,
Vu l'article L1612-11 du CGT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2015,
La Décision Modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant, pour la section de fonctionnement à 442 096,00 €.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 20/11/2015

La Présidente,

Emmanuelle CUNY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX - MERIGNAC

40 Avenue de la Gare – 33200 BORDEAUX

E.mail : sivubm@sivubm.com

Tél : 05.57.00.04.00

Fax : 05.56.08.88.97

SIRET : 253 306 187 00035